

*Par M. Carvell:*

Q. C'est un point très important. Je désirerais poser une question au sujet d'un point sur lequel je pense que le comité désirerait se renseigner. Lorsqu'il s'agit de fourniture d'approvisionnements aux troupes—ce pourrait être du bois d'œuvre, des vivres, ou toute autre chose—nécessaires dans les différentes cités et villes du Canada, les achetez-vous simplement en envoyant une lettre circulaire aux personnes dont les noms figurent sur la liste de patronage dans la localité particulière?—R. Eh bien, la manière d'agir varie plutôt suivant les circonstances. Lorsque nous n'avons pas beaucoup de temps, nous n'avons aucunement entrepris d'aller dans la localité voisine. De fait, dans certains cas, généralement parlant, on a demandé des soumissions publiques en vue de la fourniture de tous les vivres, c'est-à-dire au moyen d'affiches.

*Par M. Barnard:*

Q. Au moyen de la publicité?—R. Au moyen de la publicité, oui.

*Par M. Boys:*

Q. Vous avez fait observer que, dans l'achat des différents approvisionnements mentionnés par M. Carvell, on n'a recours qu'à la seule liste de patronage?—R. Comme je l'ai fait observer—

Q. Si vous n'avez pas d'objection, pourriez-vous répondre à la question sous sa présente forme? Dois-je entendre que vous laissez l'impression, ou que vous désirez laisser l'impression que, dans l'achat des approvisionnements mentionnés par M. Carvell, il ne s'agit plus de bois d'œuvre—qu'on a seulement recours à la liste de patronage pour obtenir les noms?—R. Quels approvisionnements?

Q. Par exemple, de la viande ou des épiceries pour les troupes en garnison dans différents endroits du Canada?—R. C'est pour cette raison que j'ai hésité, car la manière d'agir varie dans différents endroits. Quant aux vivres, nous demandons des soumissions publiques.

*Par M. Carvell:*

Q. Affirmeriez-vous que, dans la ville de Woodstock, Nouveau-Brunswick, où se trouvent plus de 500 hommes de troupes, les vivres ont été achetés au moyen de soumissions publiques?—R. Quand, M. Carvell?

Q. Au mois de novembre ou décembre dernier?—R. Je ne pourrais rien affirmer à ce sujet, car...

Q. Affirmeriez-vous que la fourniture des approvisionnements dans la cité de Saint-Jean, où se trouvent trois mille à cinq mille hommes de troupes, a été faite à la suite de soumissions publiques?—R. La liste au sujet de laquelle on m'a demandé des renseignements n'était plus en vigueur après le 1er mai dernier. Après son entrée en fonctions, la commission des achats de guerre n'a aucunement suivi cette liste.

Q. Est-ce que la commission des achats de guerre fournit les épiceries et la viande aux troupes?—R. Elle conclut les contrats, oui.

Q. Vous n'avez rien à y voir?—R. Oh, oui. J'entends que tous les achats faits depuis le 1er mai l'ont été avec l'autorisation et sous la direction de la commission des achats de guerre.

Q. Quand vous agissez de la sorte, à quelle sorte de gens vous adressez-vous?—R. Voulez-vous dire depuis mai dernier?

Q. Oui.—R. Je reçois mes instructions de la commission des achats de guerre.

Q. Vous nous avez déjà appris cela. Lorsque vous recevez vos instructions de la commission des achats de guerre, à qui vous adressez-vous pour obtenir les marchandises?—R. La raison pour laquelle je ne pourrais formuler d'affirmation positive est que j'ignore quelles étaient les instructions en novembre et en décembre derniers. Je puis me renseigner pour votre gouverne. Je puis me procurer les documents. Nous